

# Fiche signalétique sur la sécurité (SDS)

## NANOSKIN RAIN PLUS Hydrophobic Glass Treatment Part A



### 1. PRODUIT ET IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE

#### 1.1 Identificateurs du produit

Nom du produit : NANOSKIN RAIN PLUS +A  
 Identificateur du produit : NA-RAI+A  
 Famille du produit : MÉLANGE DE SOLVANTS

#### 1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Utiliser dans le traitement du verre dans les systèmes à plusieurs parties

#### 1.3 Renseignements du fournisseur concernant la fiche signalétique sur la sécurité

Compagnie : NANOSKIN Car Care Products  
 Total Import Solutions, Inc.  
 14700 Radburn Ave.  
 Santa Fe Springs, CA 90670 USA

No. de téléphone : 562-691-6818

No. de télécopieur : [562-483-8333](tel:562-483-8333)

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence : POUR TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD 1-800-633-8253  
 INTERNATIONAL 1-801-629-0667

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification du SGH selon la norme 29 CFR 1910(OSHA HCS)

H225 Liquide et vapeur hautement inflammables.

H319 Cause une irritation oculaire sévère.

#### Énoncés préventifs des risques

P210 Garder éloigné de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Garder les contenants bien fermés.

P240 Mettre à la terre et lier tous les contenants et l'équipement utilisé pour la réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P242 Utiliser seulement des outils pare-étincelles.

P243 Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques.

P264 Bien se laver les mains après la manutention.

P280 Porter des gants de protection/ vêtements de protection/ protection pour les yeux/ protection pour le visage.

P303 + P361 + P353 SUR LA PEAU (ou cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

P305 + P351 + P33 DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact, si elles sont faciles à enlever. Continuer de rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : Obtenez de l'aide/ un conseil médical.

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, un agent chimique sec ou une mousse résistante aux alcools pour éteindre.

Modification 01/10/2016

P403 + P235 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder dans un endroit frais.

P501 Éliminer tout le contenu/ contenant dans une usine approuvée de traitement des déchets.

## 2.2 Éléments d'étiquetage selon le SGH, incluant les déclarations préventives

Pictogramme



## 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant	Numéro de CAS	Avertissements	Concentration
Éthanol	64-17-5	Inflammable Liquide 2; Irritant oculaire 2A; H225, H319	96,00 %

## 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

## PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

**Suite à une inhalation :**

Amener la victime à l'air frais. Donner la respiration artificielle ou de l'oxygène si la respiration est interrompue. Obtenir rapidement des soins médicaux. Ne pas donner des liquides si la victime est inconsciente. Si la victime est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et contacter le numéro d'urgence indiqué à la section 1.4.

**Éviter tout contact cutané :**

Laver immédiatement la peau avec du savon et de l'eau. Peut causer une irritation. Obtenir de l'aide médicale s'il y a présence d'irritation ou de réaction allergique.

**Suite à un contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Obtenir rapidement une attention médicale si une rougeur ou une irritation se présente. Éviter toute agitation. Enlever si possible les verres de contact.

Modification 01/10/2016

#### **Suite à une ingestion :**

Rincer la bouche avec de l'eau, contacter un centre antipoison ou le numéro d'urgence inscrit à la section 1.4. Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

#### **Conseil au médecin / Traitement :**

Aucun connu.

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE UN INCENDIE**

### **RISQUE D'INCENDIE**

Risque d'incendie :

#### **RISQUE INDIRECT D'INCENDIE.**

Très inflammable. Inflammabilité du gaz/ vapeurs en présence d'air à l'intérieur de limites d'explosivité.

#### **RISQUE INDIRECT D'INCENDIE**

Peut être allumé par des étincelles. Les gaz/ vapeurs se répandent au niveau du plancher : risque d'allumage.

Réactions comportant un risque d'incendie : voir « Risque de réactivité ».

### **RISQUE D'EXPLOSION**

Explosivité du gaz/ vapeurs avec l'air à l'intérieur des limites d'explosivité RISQUE INDIRECT D'EXPLOSION. La chaleur peut causer une augmentation de pression dans les réservoirs/ barils : risque d'explosion. Peut être allumé par des étincelles. Réactions comportant des risques d'explosion : voir « Risque de réactivité ».

### **RÉACTIVITÉ**

À partir de la combustion : Du CO et du CO<sub>2</sub> sont formés. Réaction violente à explosive avec plusieurs composés. Entreposage prolongé : avec exposition à la lumière : émanations nocives de gaz/vapeurs. Réagit violemment avec les oxydants (forts) : la péroxydation amène une augmentation du risque de feu et d'explosion.

### **INSTRUCTIONS AUX POMPIERS**

Refroidir les réservoirs/ barils avec un jet d'eau/ déplacer les dans un endroit sécuritaire. Risque d'explosion physique : éteindre/ refroidir à partir d'un endroit protégé. Ne pas déplacer la charge s'il est exposé à la chaleur. Après avoir été refroidi : il y a un risque persistant d'explosion physique.

### **PROTECTION DURANT LA LUTTE CONTRE UN INCENDIE**

Exposition à la chaleur/ feu : appareil d'air/ d'oxygène comprimé

## **6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

### **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION**

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Déversements importants dans des espaces fermés : appareil d'air comprimé.

### **PROCÉDURES D'URGENCE**

Rester en amont du vent. Identifier la zone dangereuse. Considérer la possibilité d'une évacuation. Sceller les zones plus basses. Fermer les portes et fenêtres des installations adjacentes. Arrêter les moteurs et ne pas fumer. Aucune flamme nue ou étincelles. Appareils à l'épreuve des étincelles et des explosions et de l'équipement d'éclairage. Garder les contenants fermés. Laver les vêtements contaminés.

### **POUR LES INTERVENANTS EN CAS D'URGENCE**

#### **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION**

Fournir une protection appropriée à l'équipe de nettoyage.

#### **PROCÉDURES D'URGENCE**

Ventiler la zone.

VOIR LA SECTION 8 POUR LES MESURES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION ET L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

INDIVIDUELLE

## **7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

### **MANUTENTION**

Respecter les consignes légales. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Manipuler les contenants vides et souillés comme ceux qui sont remplis. Nettoyer et assécher à fond les installations avant leur utilisation. Ne pas vider les rejets dans les tuyaux de drainage. Ne pas utiliser de l'air comprimé pour faire le pompage. Utiliser des appareils et un éclairage antidéflagrants et pare-étincelles. Faire attention aux charges électrostatiques. Garder éloigné des flammes nues et de chaleur. Garder éloigné des sources d'allumage/ étincelles. Éviter tout contact prolongé et répété avec la peau. Garder les contenants bien fermés. Mesurer les niveaux de concentration dans l'air régulièrement. Travailler avec le système local de ventilation/ aspiration.

Modification 01/10/2016

**ENTREPOSAGE**

Entrepôser prudemment. Ne pas entreposer à des températures au-dessus de 27deg. C (80 deg. F) Bouteilles/ contenants peuvent gonfler et/ou accumuler des vapeurs. Entreposer dans un endroit avec une ventilation adéquate.

**HYGIÈNE**

Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains et autres endroits exposés avec un savon doux et de l'eau avant et après avoir mangé, bu ou fumé et en quittant le travail.

**8. CONTROLE D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Commentaires sur les directives d'exposition**      Limites d'exposition :

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	VALEUR	PARAMÈTRES DE CONTROLE	BASE
Éthanol	64-17-5	TWA	1,000 ppm USA. ACGIH Valeurs de limites critiques (TLV) Remarques : Irritation des voies respiratoires supérieures	Carcinogène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue pour les humains
		TWA	1 000 ppm 1 900 mg/m <sup>3</sup> USA. OSHA - TABLEAU Z-1 Limites pour les contaminants de l'air- 1910.1000	
		TWA	1 000 ppm 1 900 mg/m <sup>3</sup> USA. Limites d'exposition professionnelle (OSHA) - Tableau Z-1 Limites pour les contaminants de l'air La valeur en mg/m <sup>3</sup> est approximative. TWA 1 000 ppm 1 900 mg/m <sup>3</sup> USA. Limites d'exposition professionnelle (OSHA) - Tableau Z-1 Limites pour les contaminants de l'air La valeur en mg/m <sup>3</sup> est approximative.	

**CONTROLES TECHNIQUES**

Des postes de lavage d'urgence pour les yeux et des douches de sécurité devraient être disponibles dans les environs immédiats de toute exposition potentielle.

**Matériaux de protection vestimentaire :** Utiliser du caoutchouc butylique d'au moins 3 mm d'épaisseur. Éviter une protection avec du nitrile et du pvc.

**Protection des mains** Veuillez utiliser des gants avec les matériaux recommandés ci-dessus.

**Protection oculaire** Lunettes de protection.

**Protection cutanée et corporelle** Protection de la tête/ cou. Vêtements de protection.

**Protection respiratoire** Porter un masque à gaz avec filtre de type A si la conc. dans l'air est > à la limite d'exposition.

**Autre information** Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Apparence</b>	Solvant liquide clair
<b>Granulométrie</b>	Sans objet
<b>Odeur</b>	Alcool
<b>Seuil d'odeur</b>	Données non disponibles
<b>Formule moléculaire</b>	C <sub>2</sub> H <sub>6</sub> O
<b>Poids moléculaire</b>	46,06G/ MOL
<b>Point d'ébullition</b>	78,3° C
<b>Température de décomposition</b>	Données non disponibles
<b>Point de fusion</b>	114° C
<b>Densité relative</b>	~ 0,789 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité apparente</b>	Données non disponibles

Modification 01/10/2016

<b>Solubilité dans l'eau</b>	COMPLÈTEMENT SOLUBLE
<b>Solubilité dans d'autres liquides</b>	Données non disponibles
<b>Point d'éclair</b>	14° C

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les températures extrêmes.
<b>Produits dangereux de décomposition</b>	Oxydes de carbone.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Ne pas mettre en contact avec des oxydants.

**11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE****TOXICITÉ SÉVÈRE**

DL50 Orale - Rat - &gt; 10 470 mg/kg

CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 30 000 mg/l DL50 Cutanée - Lapin - 15 800 mg/kg Aucune donnée disponible

Corrosion cutanée/ irritation cutanée - Lapin Résultat : Aucune irritation cutanée - 24 h (Directive 404, Test de l'OCDE) Dommage sévère aux yeux/ irritation oculaire - Lapin Résultat : Irritation oculaire modérée (Directive 405, Test de l'OCDE)

**VOIES RESPIRATOIRES**      **AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE****DOMMAGE OCULAIRE SÉVÈRE/ IRRITATION :**

Classifié selon la réglementation de l'Union Européenne (EU) 1272/2008, Annexe VI (Tableau 3.1/3.2)

CAUSE UNE IRRITATION OCULAIRE/ DOMMAGE

**12. TOXICITÉ ÉCOLOGIQUE****TOXICITÉ**

Toxicité chez le poisson CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 14 200 mg/l - 96 heures

Toxicité chez daphnia et autres invertébrés aquatiques CL50 - Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau) - 5 012 mg/l - 48 h

NOEC - Daphnia magna (Puce d'eau) - 9,6 mg/l - 9 jours

Toxicité chez les algues - Chlorella vulgaris (Algue d'eau douce) - 275 mg/l - 72 heures (Directive 201, Test de l'OCDE)

**13. CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION**

Bruler le produit dans un incinérateur chimique équipé d'une tuyère de postcombustion et d'un épurateur en étant très prudent car ce matériel est hautement inflammable. Offrir les surplus et les résidus non-recyclables à une compagnie reconnue dans l'élimination des déchets. Contacter un service professionnel reconnu d'élimination des déchets pour disposer de ce matériel.

**EMBALLAGE CONTAMINÉ**      Éliminer en tant que produit non utilisé.**14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT****Information d'expédition**

ONU 1170 - Liquides inflammables n.o.s. Classe 3, PGII

**Information spéciale pour l'expédition**

Sans objet.

**HMIS:****SANTÉ**      2**INFLAMMABILITÉ** 3

Modification 01/10/2016

**RÉACTIVITÉ** 0**15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION****États-Unis**

Composants sur la liste de SARA 302

Ce produit ne contient aucun agent chimique sujet à une obligation de déclaration selon la Section 302 au Titre III de SARA.

Composants de SARA 313

Ce matériel ne contient aucun composant chimique qui possède un numéro CAS connu qui excède le seuil (De Minimis) identifié à la section 313 au Titre III de SARA.

SARA 311/312 Risques

Risques d'incendie, Risque sévère pour la santé Risque chronique pour la santé

Liste des composants du 'Massachusetts Right To Know'

Éthanol No. de CAS 64-17-5 Date de révision 01-03-2007

Liste de composants du 'Pennsylvania Right To Know List'

Éthanol No. de CAS 64-17-5 Date de révision 01-03-2007

Liste des composants du 'New Jersey Right To Know List' :

Éthanol CAS-No. 64-17-5 Date de Révision 01-03-2007

Composants de la Proposition 65 de la Californie. Ce produit ne contient aucun agent chimique reconnu par l'état de Californie pouvant causer le cancer, des défauts de naissance ou tout autre dommage du système reproducteur.

**16. AUTRE INFORMATION**Fiche signalétique préparée par **Total Import Solutions, Inc. dba NANOSKIN Car Care Products****Exonération de responsabilité**

Ces informations sur la santé et la sécurité sont correctes au meilleur de notre connaissance et croyance en date de cette publication, cependant nous ne pouvons pas accepter la responsabilité d'une perte, d'une blessure ou d'un dommage encouru suite à son utilisation. Nous veillerons dans la mesure du possible à faire les révisions requises des informations contenues dans cette documentation. Le cas échéant, des copies révisées de cette documentation seront distribuées à nos acheteurs directs qui ont reçus cette substance. Il est reconnu qu'il est de la responsabilité de tout fournisseur intermédiaire d'assurer que ces dites révisions soient transmises à leurs utilisateurs. Les informations fournies dans la feuille signalétique sont conçues pour donner des directives pour la manutention sécuritaire, l'entreposage et l'utilisation du produit. Ceci n'est pas considéré comme une spécification ni une garantie de propriétés spécifiques. Tout produit chimique doit être manipulé par un personnel compétent et dans un environnement contrôlé. Si des informations additionnelles sont requises, elles peuvent être obtenues par l'entremise du bureau des ventes à l'adresse indiquée en haut de ce feuillet.